



RETRAITE : PRÉPAREZ-VOUS UN AVENIR SEREIN AVEC SYLIENSSE CONSEIL !

Cabinet spécialisé dans le conseil retraite et protection sociale, Syliensse se distingue par son expertise et son accompagnement personnalisé. À sa tête, Sylvie Reymondon, diplômée d'expertise comptable et passionnée par l'humain, n'a qu'une ambition : transformer une situation complexe en une décision maîtrisée.

À PARTIR DE QUAND DOIT-ON SE SOUCIER DE SES DROITS À LA RETRAITE ?

Et si votre avenir se jouait aujourd'hui ? Dès 45 ans, il est temps de faire le point et de faire un bilan retraite. Vos droits à retraite sont le fruit de toute une carrière de cotisations et détermineront vos revenus futurs durant toute votre retraite. « Alors, prenez les devants, plus les décisions sont anticipées, plus nous sommes en mesure de vous accompagner au plus proche de vos ambitions. » explique Sylvie.

LE BILAN RETRAITE PERSONNALISÉ : ESSENTIEL POUR PRÉPARER L'AVENIR !

Le bilan retraite, bien plus qu'un simple état des lieux, est un véritable accompagnement pour aborder l'avenir avec confiance. En quoi consiste-t-il ? Tout d'abord, nous analysons votre carrière : nous repérons les anomalies, évaluons leurs incidences et engageons les démarches de régularisation. Nombreux sont les relevés de carrière qui comportent des irrégularités significatives qui impacteront les revenus durant toute votre retraite si vous ne les rectifiez pas ! Ensuite, nous calculons votre date de départ au plus tôt et évaluons vos droits à retraite. Mais ce n'est pas tout : Syliensse vous présente des préconisations concrètes pour optimiser votre situation et vous aider à décrypter les dispositifs existants (retraite progressive, cumul emploi-retraite, rachat de trimestres...). L'objectif ? Vous offrir une vision claire et fiable de votre situation, pour avancer avec sérénité.

LA DEMANDE DE RETRAITE : UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR UN DÉPART EN TOUTE TRANQUILLITÉ

La retraite est un droit quérable. Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande de liquidation de vos droits à la retraite et choisir vous-même la date à laquelle vous souhaitez faire valoir vos droits. Un choix important car il détermine le montant de vos revenus futurs et des éventuels droits à réversion. « Pour vous accompagner, nous allons valider ensemble votre demande de retraite, suivre toutes les demandes complémentaires des caisses et enfin, nous vérifierons les notifications de retraite et procédons aux régularisations éventuelles. » énumère la professionnelle.

Une partie des prestations peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt et votre 1^{er} rendez-vous découverte est OFFERT, renseignez-vous. Il n'est jamais trop tôt pour commencer à s'en soucier !

INFOS PRATIQUES

SYLIENSSE CONSEIL

27 rue Lucien Langenieux- ROANNE

09 82 71 06 28 - contact@syliensse.fr - www.syliensse.fr



SYLIENSSE CONSEIL